



**PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale des
Territoires**

Compte-Rendu

Service urbanisme habitat
Unité planification

Dossier suivi par : Marc Genesty
Tél. : 05 55 12 95 30 – Fax : 05 55 12 90 99
Courriel : marc.genesty@haute-vienne.gouv.fr

Réunion de la formation « sites et paysages » de la CDNPS de la Haute- Vienne, le 11 mai 2021

Projet photovoltaïque du Cherbois à Jouac

Limoges, le **20 MAI 2021**

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 mars 2021.....	2
2. Projet du Cherbois à Jouac.....	2
Présentation.....	2
Débats.....	3
Délibération.....	5

La formation spécialisée « sites et paysages » de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS), régulièrement convoquée, s'est réunie le mardi 11 mai 2021 à 14 h 00 dans les locaux de la direction départementale des territoires (DDT), immeuble « le PASTEL », sous la présidence de M. Didier Borrel, directeur départemental des territoires de la Haute-Vienne, représentant M. le préfet.

Liste des présents

Participants avec voix délibérative :

– Président :

- M. Didier Borrel, directeur départemental des territoires (DDT) de la Haute-Vienne, représentant M. le préfet ;

– Collège des représentants de l'État :

- Mme Lætitia Morellet, architecte des bâtiments de France ;
- M. Eric Muller, chef du service urbanisme et habitat, représentant la direction départementale des territoires (DDT) de la Haute-Vienne ;
- M. Richard Gentet, Inspecteur des sites, chargé de mission paysage, représentant la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Nouvelle-Aquitaine ;
- M. le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de Nouvelle-Aquitaine, ayant donné mandat au représentant de la direction départementale des territoires de la Haute-Vienne.

Le Pastel
22 rue des Pénitents Blancs CS 43217
87032 Limoges cedex 1
ddt@haute-vienne.gouv.fr

- Collège des représentants des collectivités territoriales :
 - M. Jean-Louis Nouhaud, conseiller départemental du canton de Condat-sur-Vienne ;
 - Mme Évelyne Fontaine, conseillère départementale du canton de Couzeix ;
 - Mme Émilie Rabeteau, maire de Condat-sur-Vienne.
- Collège des représentants des personnalités qualifiées en matière de science de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants des associations agréées de protection de l'environnement et d'organisations agricoles ou sylvicoles :
 - M. Jean-Claude Pichereau, représentant Fransylva, forestiers privés en Limousin ;
 - M. Michel Galliot, président de Limousin Nature Environnement.
- Collège des personnes compétentes en matière d'aménagement, d'urbanisme, de paysages, d'architecture et d'environnement et des représentants des exploitants d'installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent :
 - Mme Frédérique Larinier, paysagiste conseil au CAUE ;
 - Mme Marie-Dominique Villeneuve-Bergeron, architecte urbaniste ;
 - M. Gérard Buisson, Maisons paysannes de France ;
 - M. Michel Toulet, Renaissance du vieux Limoges.
- Membres excusés :
 - M. Joël Garestier, vice-président du SIEPAL ;
 - Mme Marie-Pierre Moussy, paysagiste DPLG ;
 - M. Mickaël Mady, du conservatoire botanique national du massif central.

Participants n'ayant pas voix délibérative :

- M. Marc Genesty, DDT, chargé de projet en planification ;
- M. Lionel Lagarde, DDT, chef de l'unité application du droit des sols.
- Représentant le projet photovoltaïque du Cherbois à Jouac :
 - Mme Delphine Crosnier, cheffe de projet photovoltaïque, en charge du projet du Cherbois ;
 - Mme Lara Tran, cheffe de projet photovoltaïque ;
 - Mme Charlotte Laisne, ingénieur environnement (en liaison téléphonique).

Le secrétariat de la formation « sites et paysages » de la CDNPS est assuré par la direction départementale des territoires de la Haute-Vienne.

Compte-rendu

Le quorum étant atteint avec 14 membres présents ou représentés sur 17, le président ouvre la séance et remercie les membres de la commission de leur participation.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 mars 2021

Les membres de la commission n'ayant pas d'observations, le compte-rendu est approuvé.

2. Projet du Cherbois à Jouac

M. Borrel accueille l'équipe en charge du projet puis leur propose de débiter la présentation du projet.

Présentation

Mme Tran présente tout d'abord la société EOLFI, citant notamment un partenariat noué avec la SNCF, accordant à EOLFI l'exclusivité sur les délaissés ferroviaires. Elle indique également que EOLFI est propriété de Shell depuis 2019.

Mme Crosnier poursuit en décrivant le projet. Celui-ci prend place sur des parcelles appartenant à la Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche (CCHLeM). Il s'agit d'un ancien site de la compagnie des mines de Jouac qui serait ainsi valorisé, l'activité minière ayant cessé en 2001. Le projet est divisé en deux parties, est et ouest, de part et d'autre d'anciens bâtiments miniers reconvertis en

M. Buisson demande s'il n'y a pas un problème de boues polluées et si la qualité de l'eau est surveillée.

Mme Laisne répond qu'il y a des piézomètres sur le site est que des prélèvements sont effectués régulièrement.

Compte-tenu de l'ancienneté de l'étang, M. Galliot se demande s'il ne constitue pas un site de halte pour les oiseaux migrateurs. Il voudrait savoir si les études ont porté attention à cela.

Mme Crosnier indique que seul le chevalier cul blanc a été identifié et que de nombreux autres plans d'eau permettent aux migrateurs de faire halte aux environs. Cependant, les travaux auront lieu en dehors des périodes migratoires.

M. Pichereau s'interroge sur la raison qui a conduit à vouloir installer des panneaux sur l'étang.

Mme Crosnier explique que celui-ci est anthropisé et que EOLFI a considéré que c'était un bon site pour réaliser un premier projet flottant. Elle ajoute qu'il n'y a pas d'enjeu écologique en dehors des berges.

Mme Villeneuve-Bergeron demande si l'usage occasionnel comme stockage de poissons continuera.

D'après Mme Crosnier, la CCHLeM n'a pas défini le futur usage de l'étang, mais cela resterait possible.

Mme Larinier demande si les projets photovoltaïques sont un moyen de valoriser des sites fortement radioactifs.

Mme Crosnier répond qu'il y a peu de sites très radioactifs en France et qu'il s'agit d'un projet test pour EOLFI.

Mme Rabeteau voudrait savoir si une extension future serait possible.

Mme Crosnier indique que non, car le site est bordé d'un côté par des terres agricoles et de l'autre par le projet photovoltaïque du Bernardan porté par NEOEN.

Les terrains appartenant à la CCHLeM, Mme Rabeteau s'interroge sur une prise de participation de la collectivité dans le projet. Mme Crosnier répond que cela lui a été proposé, mais elle ne le souhaite pas, il y aura seulement perception d'un loyer.

M. Galliot fait remarquer que les données météo de référence utilisées sont celles de Limoges Bellegarde alors qu'il y a deux stations plus proches du site, de plus les données retenues sont antérieures à 2010. Il demande également comment le porteur de projet compte accompagner la communauté de communes vers la sobriété énergétique.

Mme Crosnier explique que l'efficacité énergétique n'est pas le cœur de métier d'EOLFI. Cependant, l'appartenance au groupe Shell peut aider à développer ce type de conseil.

Mme Larinier demande si EOLFI accompagne des projets sur des sites d'avantage anthropisés comme des parkings, ou des centrales villageoises sur des bâtiments publics.

Mme Crosnier explique que le photovoltaïque est segmenté par type d'activités. EOLFI s'intéresse à des projets d'assez grande taille pour répondre aux appels d'offres de la CRE. Ils ne sont pas bien placés pour des sites communaux mais peuvent s'intéresser aux parkings.

Mme Tran ajoute qu'il leur arrive d'orienter les demandes vers des entreprises plus adaptées.

M. Pichereau voudrait savoir quelle sera la part de fournitures d'origine nationale dans le projet.

Mme Crosnier répond que le projet n'est pas assez défini pour le savoir, cependant les projets précédents ont été montés avec des panneaux Sun-Power fabriqués à Toulouse. C'est une volonté forte d'EOLFI.

Mme Morellet s'interroge sur l'impact des panneaux flottants, notamment lié à la perte d'ensoleillement, sur les poissons.

Mme Crosnier répond qu'une seule centrale a été étudiée en France. La couverture y est moindre, mais elle attire les poissons et aurait un impact positif. Elle rappelle qu'au Cherbois la profondeur est faible et que le bassin est vidangé régulièrement. Elle ajoute que des caissons flottants peuvent servir de site de nourriture pour des petits poissons. Pour des plans d'eau très artificiels, cela est clairement positif.

M. Gentet demande s'il y a eu analyse des effets cumulés avec d'autres projets.

Mme Crosnier explique que oui, mais comme les niveaux d'incidence sont très faibles il n'apparaît pas d'effets cumulés spécifiques.

zone d'activités économiques. La partie est comprend un étang qui est utilisé pour le stockage temporaire de poissons lors des vidanges d'autres étangs du voisinage, il est donc lui-même fréquemment vidangé. Les photos aériennes montrent un autre petit bassin, mais qui a disparu récemment suite à la rupture de sa digue.

Mme Crosnier indique que ce projet répond aux objectifs nationaux et régionaux de développement des énergies renouvelables. Lors des appels d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), il bénéficiera d'un bonus environnemental en raison de son implantation sur un ancien site industriel. La production annuelle estimée correspond à 1/3 de la consommation des habitants de la CCHLeM.

En matière d'urbanisme, la commune de Jouac est actuellement au RNU et dans le futur PLUi de Brame-Benaize, le site sera classé Uenr. La demande de permis de construire a été déposée en juillet 2020 et fait l'objet de compléments en cours d'élaboration.

Les études environnementales ont révélé essentiellement des enjeux faibles à modérés. Seuls la zone humide en périphérie du plan d'eau et quelques vieux arbres constituent des enjeux significatifs, l'ensemble constituant une zone de chasse pour des chiroptères. Ces secteurs à enjeux sont totalement exclus des zones d'implantation des panneaux. Reste, en phase chantier, un risque d'impact sur les amphibiens lors de l'installation des panneaux sur l'étang.

Sur la partie ouest, les fondations seront des pieux métalliques, alors qu'à l'est il faudra avoir recours à des longrines béton en raison de l'impossibilité d'implanter des pieux dans la couche terre assurant la protection des résidus miniers. L'installation sur plan d'eau présente des contraintes spécifiques, notamment pour que les équipements puissent reposer sur le fond lors des vidanges ou pour réduire la prise au vent, avec une hauteur limitée à 60 cm au-dessus de l'eau. Une zone tampon périphérique est prévue pour les amphibiens. Cependant, la couverture de 70 % de la surface par les panneaux (40 % pour les flotteurs) apportera de l'ombre et limitera ainsi l'échauffement de l'eau en été. La mise à l'eau des équipements devra se faire depuis une plateforme de chantier, celle-ci impactera en partie la zone humide de la berge. Des études sont poursuivies afin d'en limiter l'impact (choix de la période).

Mme Crosnier présente plusieurs vues du site et photomontages du projet. Elle explique que le site est très entouré de haies et qu'ainsi le projet sera toujours masqué depuis le lointain. Une habitation existe cependant à 70 m à l'est. Il a été convenu avec sa propriétaire que les haies en place seraient renforcées pour masquer les panneaux posés sur l'étang. Par ailleurs, les sites naturels les plus proches sont à au moins 2,5 km et les premiers monuments historiques à plus de 5 km.

Pour conclure, Mme Crosnier rappelle que le projet du Cherbois est tout à fait en accord avec la politique de développement des énergies renouvelables sur des terrains dégradés.

Débats

M. Borrel remercie Mme Crosnier pour cette présentation et donne la parole aux membres de la commission.

M. Galliot revient sur les chiffres avancés en matière de couverture des consommations d'énergie par le projet (34 % pour la CCHLeM). Il souhaite savoir de quelle consommation il s'agit.

Mme Crosnier répond qu'il s'agit des consommations d'électricité hors chauffage.

M. Galliot demande quelle est la situation des terrains en ce qui concerne les pollutions radioactives et les contraintes que cela peut avoir pour les terrassements ou les fondations.

Mme Crosnier explique que sur la partie ouest il n'y a pas de problème, les terrains sont sains. Sur la partie est, un suivi régulier est réalisé par le BRGM (mandaté par Orano) et des prescriptions particulières sont imposées : les fondations par pieux sont interdites et les terrassements sont limités.

M. Borrel ajoute que dans le cadre de l'instruction du permis de construire, l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) est consultée.

Concernant la partie ouest, si elle n'est pas concernée par la mine, M. Galliot demande si c'est bien une friche industrielle.

Mme Crosnier explique qu'elle faisait partie du site minier, qu'elle est artificialisée et que, bien qu'elle soit sortie de la police des mines, elle ne peut être rendue à l'agriculture.

M. Galliot poursuit en demandant si l'étang est en dehors des zones polluées et quelle est son origine.

Mme Crosnier explique qu'il est en dehors des installations minières, mais fait partie du site dont la CCHLeM est propriétaire. Elle ne connaît pas son origine, mais il existe depuis le 18^e siècle.

Mme Larinier se demande pourquoi NEOEN, dont le projet sur la partie nord de l'ancien site minier est plus avancé, n'a pas investi tout le site.

Mme Crosnier explique que le nord appartient toujours à Orano alors que le sud, incluant les bâtiments réutilisés pour des activités économiques, avait été racheté par la CCHLeM avant le début du projet.

M. Galliot demande si l'initiative du projet revient à la CCHLeM ou à EOLFI.

Mme Crosnier n'était pas présente aux débuts du projet, mais EOLFI avait candidaté à l'appel à projet d'Orano, n'ayant pas été retenus, ils se sont intéressés à la partie sud du site. Mme Tran confirme ce scénario.

Les membres de la commission n'ayant plus de questions, M. Borrel demande si les représentantes de l'équipe projet ont des compléments à ajouter. Dans la négative, il les remercie de leur participation à la commission et les invite à se retirer pour laisser les membres délibérer.

Délibération

M. Pichereau trouve étonnante la partie flottante, notant que le rendement sera plus faible à cause de la nécessité de limiter la hauteur et donc de réduire l'inclinaison des panneaux, de plus elle fera appel à des boudins de polyéthylène, certes recyclables, mais pas écologiques. Il se demande pourquoi s'intéresser à cet étang et le dévaloriser alors que cela n'apporte rien au projet, il fait le parallèle entre les poissons et les moutons des projets agri-solaires.

Mme Rabeteau pense qu'il faut laisser une place à cette expérimentation dans le projet.

M. Pichereau ajoute que le groupe Shell a besoin de verdir son image.

M. Toulet est d'accord avec M. Pichereau, il n'a pas d'objections concernant la partie au sol mais est surpris par la partie flottante. Il souhaiterait séparer le projet en deux.

M. Gentet reconnaît le côté expérimental de ce type de projet. Pour autant, il ne faudrait pas que cela ouvre la porte à des atteintes aux continuités écologiques, de plus cela crée un précédent.

M. Borrel exprime la position de l'État. Ce projet paraît parfaitement en accord avec les politiques publiques. Il prend place sur un site anthropisé et pollué dont on ne peut faire autre chose, ce qui est positif. La partie sur plan d'eau est expérimentale pour EOLFI, et ce plan d'eau a un usage particulier de stockage temporaire de poissons.

M. Borrel poursuit en rappelant la taille raisonnable du projet, il explique qu'il aura l'avantage de sécuriser l'accès au site et que son impact sur le paysage est peu notable comparativement à d'autres projets. Il propose de donner un avis favorable, rappelant que le projet n'est pas segmentable. Les membres de la commission n'ayant pas d'observations supplémentaires, M. Borrel les invite à procéder au vote.

Vote défavorable : 0

Abstentions : 2

Votes favorables : 12

La commission émet un avis favorable sur le projet du Cherbois à Jouac.

Cet avis sera transmis au service instructeur du permis de construire.

Le président,

A blue ink signature, appearing to be 'Didier Borrel', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

Didier Borrel

